

TARIFS TAXE DE SEJOUR 2023 (par nuit et par personne)



© VILLARZEL DU RAZES - MEUBLE - LA GOUTINE

VOUS contribuez au développement du tourisme local !

Au prix de votre séjour dans cet établissement s'ajoute une taxe de séjour perçue par l'hébergeur touristique ou par son intermédiaire de paiement (plateforme de réservations...) pour le compte de la Communauté de Communes du Limouxin et du Département de l'Aude.

Cette taxe est utilisée pour l'équipement, le développement et la promotion touristique, de la destination et de ces acteurs.

Le montant de cette taxe varie en fonction de la catégorie et du classement de votre hébergement touristique et du nombre de personnes qui composent votre groupe. Elle s'applique tout au long de l'année. En sont exonérées, sur présentation d'un justificatif :

EXONERATIONS

- Les personnes mineures (moins de 18 ans)
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou relogement temporaire

Fixés par délibération du Conseil communautaire le 26 juin 2019, et incluant la taxe additionnelle de 10% mise en place par le département de l'Aude, les montants en application sur la Communauté de Communes du Limouxin sont les suivants (par nuitée et par personne) :

HOTELS, RESIDENCES, ET MEUBLES DE TOURISME		CAMPINGS ET TERRAINS DE PLEIN AIR EQUIVALENTS		VILLAGES VACANCES	
Palace	1.70 €				
★★★★★	1.60 €	★★★★★	0.55 €	★★★★★	0.70 €
★★★★	1.45 €	★★★★	0.55 €	★★★★	0.70 €
★★★	0.90 €	★★★	0.55 €	★★★	0.65 €
★★	0.70 €	★★	0.22 €	★★	0.65 €
★	0.65 €	★	0.22 €	★	0.65 €
		Non classé	0.22 €		
CHAMBRES D'HOTES ET AUBERGES COLLECTIVES		AIRES DE CAMPING-CARS ET PARCS DE STATIONNEMENT PAR TRANCHE DE 24 H		HEBERGEMENTS EN ATTENTE DE CLASSEMENT OU SANS CLASSEMENT	
0.65 €		0.55 €		3 %	

METHODE DE CALCUL SPECIFIQUE

POUR LES HEBERGEMENTS EN ATTENTE DE CLASSEMENT OU NON CLASSE : TAUX à 3 %

Etape 1 - Calcul du prix de la location par nuit : Prix du séjour HT / nombre de nuits composant le séjour

Etape 2 - Calcul du prix de la nuitée : Prix de la location par nuit / nombre d'occupants
(y compris les personnes exonérées)

Etape 3 - Calcul du tarif de la taxe de séjour par nuitée : Prix de la nuitée X 3% (maximum 1,70 - plafond)

Etape 4 - Calcul du montant de la taxe de séjour : Tarif de la taxe de séjour par nuitée X Nombre de nuits X Nombre de personnes assujetties

Nous vous souhaitons un agréable séjour en terre Limouxine !